

## ARRÊTÉ DE NOMINATION D'UN CADRE BÉNÉVOLE N°AR-NO-20250831-01-OREMIS

Le Président de l'association

**Vu** les statuts de l'association ;

**Vu** le règlement intérieur de l'association ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil d'administration ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil exécutif ;

**Considérant** que l'intéressé a satisfait aux conditions de recrutement ;

### ARRÊTE

**Article 1** : M. Louis DURUT, cadre exécutif, assistant exécutif, est nommé directeur exécutif des relations publiques (DEXP) de l'association OREMIS à compter du 01/09/2025 pour une durée de 1 an tacitement renouvelable.

**Article 2** : M. Louis DURUT est approuvé comme membre du conseil exécutif avec droit de vote à compter du 01/09/2025 pour une durée de 1 an.

**Article 3** : Monsieur l'assistant de direction est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Service informatique pour exécution.
- Conseil exécutif pour information.
- Conseil d'administration pour information.

Le 31/08/2025 à ISTRES

le Président.

M. Lucas VOLET



ID: 74BABB6A-5859-4E68-84D4-7C8B003CB319  
Signé numériquement par <lucas.volet@oremis.fr>  
dimanche 31 août 2025 10h46 CEST

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).